

DUNES BUGGY MANIA 2011 + 8 JOURS

Pilote :	Passager
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Code Postal : _____	Code Postal : _____
Ville : _____	Ville : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____	Lieu de naissance : _____
Nationalité : _____	Nationalité : _____
tél. privé : _____	tél. privé : _____
Portable : _____	Portable : _____
Fax : _____	Fax : _____
Adresse email : _____	Adresse email : _____
Profession : _____	Profession : _____
N° de carte d'identité : _____	N° de carte d'identité : _____
Date d'émission : _____	Date d'émission : _____
Date échéance : _____	Date échéance : _____
N° de passeport : _____	N° de passeport : _____
Validité : _____	Validité : _____
Date du séjour : _____	(Date de départ et aéroport identiques au pilote)
Aéroport de départ : _____	
ASSURANCE ANNULATION ET RAPATRIEMENT : 50 EUROS <input type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Refusée Fait à _____ le ____ / ____ / 20	ASSURANCE ANNULATION ET RAPATRIEMENT : 50 EUROS <input type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Refusée Fait à _____ le ____ / ____ / 20
Signature client : _____	Signature client : _____
TARIFICATION PILOTE	TARIFICATION PASSAGER
SEJOUR Pilote : _____ 999 € <input type="checkbox"/>	SEJOUR Passager : _____ 684 € <input type="checkbox"/>
AERIEN (VOL TUNISAIR DEPART DE LYON) : _____ 370 € <input type="checkbox"/>	SEJOUR Passager (- 12 ans) : _____ 499 € <input type="checkbox"/>
AERIEN (VOL TUNISAIR DEPART DE PARIS) : _____ 350 € <input type="checkbox"/>	AERIEN (VOL TUNISAIR DEPART DE LYON) : _____ 370 € <input type="checkbox"/>
Location du buggy/ j (*5j) : _____ 320 € <input type="checkbox"/>	AERIEN (VOL TUNISAIR DEPART DE PARIS) : _____ 350 € <input type="checkbox"/>
Transport maritime du buggy (A/R) : _____ 700 € <input type="checkbox"/>	Supplément hôtel en chambre individuelle (2N) :— 34 € <input type="checkbox"/>
Caution : _____ 1520 € <input type="checkbox"/>	Assurance rapatriement et Annulation: _____ 50 € <input type="checkbox"/>
Supplément hôtel en chambre individuelle (2N) :— 34 € <input type="checkbox"/>	Total Passager : _____ €
Assurance rapatriement et Annulation: _____ 50 € <input type="checkbox"/>	
Total Pilote : _____ €	OPTION ROAD BOOK : _____ 120 € <input type="checkbox"/>
	LOCATION GPS : _____ 100 € <input type="checkbox"/>
	Total Options : _____ €
SOIT UN TOTAL GENERAL DE _____ €	
MODE DE REGLEMENT : A L'ORDRE DE LA SOCIETE : DUNES EXPLORER ENVOI FICHE D'INSCRIPTION + 1ER ACOMPTE 50 %	MODALITES DE PAIEMENT : 50 % A LA RESERVATION SOLDE: 30 JOURS AVANT LE DEPART
<input type="checkbox"/> PAR CHEQUE <input type="checkbox"/> CB (TEL : 04.76.45.91.80) <input type="checkbox"/> EN ESPECE (MANDAT) <input type="checkbox"/> VIREMENT BANCAIRE : BNP AGENCE CROLLES (02103) BANQUE : 30 004 GUICHET: 02103 COMPTE : 00010012232 CLE : 67	<input type="checkbox"/> PAR CHEQUE <input type="checkbox"/> CB (TEL : 04.76.45.91.80) <input type="checkbox"/> EN ESPECE (MANDAT) <input type="checkbox"/> VIREMENT BANCAIRE : BNP AGENCE CROLLES (02103) BANQUE : 30 004 GUICHET: 02103 COMPTE : 00010012232 CLE : 67
FAIT A : J'accepte les termes et conditions générales de vente LE ____ / ____ / 20 SIGNATURE DU PILOTE	FAIT A : J'accepte les termes et conditions générales de vente LE ____ / ____ / 20 SIGNATURE DU PASSAGER

APRES AVOIR RÉALISÉ UNE PHOTOCOPIE, VEUILLEZ RETOURNER CETTE FICHE, AINSI QUE VOTRE RÈGLEMENT À :

DUNES EXPLORER - 950 BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE - 38190 FROGES

TEL : 04.76.45.91.80 - FAX : 04.76.45.91.81 - Email : dunesexplorer@free.fr - SITE : www.dunesexplorer.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DUNES' EXPLORER®

1 - INSCRIPTION

L'INSCRIPTION A L'UN DE NOS VOYAGES IMPLIQUE L'ADHESION COMPLETE A NOS CONDITIONS GENERALES.
TOUT BULLETIN D'INSCRIPTION DOIT ETRE REMPLI ET SIGNE PAR LE PARTICIPANT EN DOUBLE EXEMPLAIRE, ACCOMPAGNE D'UN ACOMPTE DE 50%.
LA RECEPTION DE CET ACOMPTE N'IMPLIQUE LA RESERVATION QUE DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES.

LE SOLDE EST A REGLER IMPERATIVEMENT 30 JOURS AVANT LE DEPART, SANS RAPPEL DE NOTRE PART. . NOUS N'ACCUSONS PAS RECEPTION DES SOLDES.
POUR TOUTE INSCRIPTION A MOINS DE 30 JOURS, LA TOTALITE DU VOYAGE SERA VERSEE DES LA DEMANDE DE RESERVATION.

- EN CAS D'ACCEPTATION, NOUS VOUS FERONS PARVENIR UNE FACTURE VALANT CONFIRMATION D'INSCRIPTION.
- UNE QUINZAINE DE JOURS AVANT LE DEPART, VOUS RECEVREZ VOTRE DOSSIER COMPRENANT, VOTRE BILLET D'AVION OU VOTRE CONVOCATION, AINSI QUE DIVERS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES VOUS PERMETTANT DE VOYAGER DANS LES MEILLEURES CONDITIONS.

2 - ANNULATION DU VOYAGE ET MODIFICATIONS DE PROGRAMME

- DE NOTRE PART :

- SI NOUS DEVIONS ANNULER UN VOYAGE, POUR DES RAISONS INDEPENDANTES DE NOTRE VOLONTE, NOUS NOUS EFFORCERONS DE VOUS PROPOSER DIFFERENTES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT AU TARIF EN VIGUEUR OU LE REMBOURSEMENT INTEGRAL DES SOMMES VERSEES. NOS SEJOURS ETANT SOUMIS A UN NOMBRE MINIMAL DE PARTICIPANTS, SI NOUS DEVIONS ANNULER UN VOYAGE QUI NE REUNIRAIT PAS UN NOMBRE SUFFISANT DE PARTICIPANTS, VOUS EN SERIEZ INFORMES AU PLUS TARD 21 JOURS AVANT LE DEPART. AUCUNE INDEMNITE COMPENSATOIRE NE SERAIT VERSEE.

- EN CAS DE MODIFICATION IMPORTANTE DU PROGRAMME AVANT LE DEPART, NOUS VOUS EN INFORMERONS PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR ET VOUS AUREZ LE CHOIX, ENTRE METTRE FIN A VOTRE RESERVATION ET VOUS SERIEZ REMBOURSES INTEGRALEMENT OU ACCEPTER CES MODIFICATIONS EN SUPPORTANT L'EVENTUELLE REVISION DE PRIX.

- EN CAS DE MODIFICATION DURANT LE VOYAGE, NOUS NOUS EFFORCERONS DE VOUS PROPOSER LES SOLUTIONS PROPRES A SURMONTER LES DIFFICULTES APPARUES. NEANMOINS NOUS NE POUVONS ETRE TENUS POUR RESPONSABLES DES CAS FORTUITS, DE FORCE MAJEURE OU DU FAIT D'UN TIERS ET CES MODIFICATIONS EXCEPTIONNELLES NE DONNENT LIEU A AUCUNE INDEMNISATION. VOUS NE POURREZ PAS LES REFUSER SANS MOTIF VALABLE.

- DE VOTRE PART :

MODIFICATIONS :
VOUS NE POUVEZ PAS MODIFIER LE DEROULEMENT DE VOTRE VOYAGE, SAUF ACCORD PREALABLE DE NOTRE PART. LES FRAIS DE MODIFICATION RESTERAIENT ENTIEREMENT A VOTRE CHARGE SANS POUVOIR PRETENDRE AU REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS DONT VOUS N'AURIEZ PAS BENEFICIE DU FAIT DE CES MODIFICATIONS.

ANNULATION :

TOUTE ANNULATION DE VOTRE PART AVANT LE DEPART DOIT NOUS PARVENIR PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR. EN CAS D'ANNULATION AVANT VOTRE DEPART, LES SOMMES VERSEES VOUS SERONT REMBOURSEES A L'EXCEPTION D'UNE SOMME FORFAITAIRE DE :

- ENTRE 60 ET 45 JOURS : CENT CINQ EUROS (105) NON COUVERT PAR L'ASSURANCE ANNULATION
- ENTRE 44 ET 31 JOURS : 25% DU PRIX TOTAL
- ENTRE 30 ET 16 JOURS : 50% DU PRIX TOTAL
- ENTRE 14 ET 5 JOURS : 75% DU PRIX TOTAL
- A MOINS DE 4 JOURS : 100% DU PRIX TOTAL DONT SEULEMENT 95% SERONT REMBOURSES SI VOUS PRENEZ NOTRE ASSURANCE ANNULATION.

CES SOMMES RETENUES VOUS SERONT REMBOURSEES SI VOTRE CAS D'ANNULATION EST COUVERT PAR LES CLAUSES DU CONTRAT QUI VOUS ASSURE. LE MONTANT DE L'ASSURANCE N'EST EN AUCUN CAS REMBOURSE.

VOUS POUVEZ NOUS PROPOSER UN REMPLAÇANT A LA CONDITION EXPRESSE QU'IL REMPLISSE LES MEMES CONDITIONS QUE VOUS ET QUE NOUS N'AYONS PAS DEJA ENGAGE EN VOTRE NOM DE RESERVATIONS NON TRANSMISSIBLES

(PAR EX. BILLET D'AVION QUI N'EST PAS CHANGEABLE OU MODIFIABLE).

VOUS ETES TENUS DE NOUS EN INFORMER AU PLUS TARD 15 JOURS AVANT LE DEPART PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR.

3 - ASSURANCES ANNULATION, RAPATRIEMENT, RISQUES DE VOYAGE

IL EST INDISPENSABLE DE POSSEDER UNE ASSURANCE RAPATRIEMENT. NOUS VOUS PROPOSONS UN CONTRAT ADAPTE A NOS VOYAGES.

ASSURANCE RAPATRIEMENT UNIQUEMENT :

1% DU PRIX TOTAL DU VOYAGE.

ASSURANCE ANNULATION UNIQUEMENT :

2,5% DU PRIX TOTAL DU VOYAGE.

ANNULATION + RAPATRIEMENT :

3% DU PRIX TOTAL DU VOYAGE.

VEUILLEZ DONC LIRE ATTENTIVEMENT VOTRE FASCICULE D'ASSURANCE AVANT LE DEPART ET LE CONSERVER AVEC VOUS DURANT LE VOYAGE.

LA SOCIETE DUNES EXPLORER SERT D'INTERFACE ENTRE SES CLIENTS ET L'ASSUREUR, ELLE N'A PAS LATITUDE POUR INFLUER D'UNE FAÇON OU D'UNE AUTRE SUR L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES. NOUS NOUS EN TENONS AUX CONDITIONS STRICTES DE VENTE.

SI VOUS UTILISEZ VOS CONTRATS PERSONNELS, VOUS DEVEZ NOUS LE SIGNIFIER A L'INSCRIPTION ET JOINDRE LES GARANTIES DE CE CONTRAT.

4 - EXTRAIT DES GARANTIES GENERALES

■ MALADIE GRAVE, ACCIDENT GRAVE OU DECES

(Y COMPRIS L'AGGRAVATION DE MALADIES ANTERIEURES ET DES SEQUELLES D'UN ACCIDENT ANTERIEUR) :

* DE L'ABONNE, DE SON CONJOINT DE DROIT OU DE FAIT OU DE LA PERSONNE L'ACCOMPAGNANT ;

* DES ASCENDANTS, DES FRERES, SŒURS, BEAUX-FRERES, BELLES-SŒURS, GENDRES, BELLES-FILLES ;

- * DES ASCENDANTS OU DESCENDANTS ET/OU CEUX DU CONJOINT OU CEUX DE LA PERSONNE L'ACCOMPAGNANT ;
- * DU REMPLAÇANT PROFESSIONNEL ;
- * COMPLICATIONS DUES A L'ETAT DE GROSSESSE AVANT LE 6EME MOIS ENTRAINANT LA CESSATION ABSOLUE DE TOUTE ACTIVITE PROFESSIONNELLE
- * LICENCIEMENT ECONOMIQUE
- * DESTRUCTION DES LOCAUX PROFESSIONNELS ET/OU PRIVES ;
- * VOL DANS LES LOCAUX PROFESSIONNELS OU PRIVES ;
- * L'OCTROI D'UN EMPLOI PAR LE POLE EMPLOI. OU D'UN STAGE PAR LE POLE EMPLOI

CAS D'ANNULATION EXCLUS

- ANNULATION PROVOQUEE PAR UNE PERSONNE HOSPITALISEE AU MOMENT DE LA SOUSCRIPTION DU CONTRAT.

- ÉVENEMENTS GRAVES RESULTANT D'UN FAIT PROVOQUE INTENTIONNELLEMENT.

- CERTAINS EVENEMENTS RESULTANT DES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES (GUERRE CIVILE OU ETRANGERE, CYCLONES, TREMBLEMENT DE TERRE OU AUTRE CATACLYSME, DESINTEGRATION DU NOYAU ATOMIQUE, USAGE DE STUPEFIANTS, IVRESSE...)

- COMPLICATIONS DUES A L'ETAT DE GROSSESSE APRES LE 6E MOIS.

- MALADIES NECESSITANT DES TRAITEMENTS PSYCHIQUES OU PSYCHOTHERAPEUTIQUES (RESERVE : HOSPITALISATION > 5 JOURS).

- NON PRESENTATION POUR QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, DE DOCUMENTS INDISPENSABLES AU VOYAGE, PASSEPORT, CARTE D'IDENTITE, VISA, TITRE DE TRANSPORT OU CARNET DE VACCINATION.

- CONTRE INDICATION OU OUBLI DE VACCINATION.

- RECHUTES ET AGGRAVATIONS SUBITES D'UNE MALADIE

- ACCIDENTS DUS A LA PRATIQUE DE CERTAINS SPORTS : ALPINISME, ESCALADE, PLONGEE, SPORTS AERIENS, AINSI QUE CEUX RESULTANT D'UNE PARTICIPATION OU D'UN ENTRAINEMENT A DES COMPETITONS. USAGE D'UN CYCLE A MOTEUR.

RAPATRIEMENT ASSISTANCE MEDICALE

➤ ASSISTANCE AUX PERSONNES EN CAS DE MALADIE, BLESSURE OU DÉCÈS

- ORGANISATION ET PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT MEDICALISE DE L'ABONNE JUSQU'AU LIEU D'HOSPITALISATION OU JUSQU'À SON DOMICILE.

- RETOUR DES MEMBRES DE LA FAMILLE OU DE 2 ACCOMPAGNANTS ASSURES QUI VOYAGEAIENT AVEC L'ABONNE.

- PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HOTEL (NON COMPRIS DANS LE PRIX DU VOYAGE) D'UN ACCOMPAGNANT ASSURE A CONCURRENCE DE 80 € PAR NUIT PENDANT 4 NUITS MAXIMUMS AFIN QU'IL RESTE AU CHEVET DE L'ABONNE.

- ORGANISATION ET PRISE EN CHARGE DU VOYAGE ALLER-RETOUR, D'UNE PERSONNE CHOISIE PAR L'ABONNE, POUR SE RENDRE À SON CHEVET S'IL NE PEUT ÊTRE TRANSPORTÉ AVANT 5 JOURS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HOTEL DE CETTE PERSONNE SUR PLACE, À CONCURRENCE DE 80 € TTC PAR NUIT, PENDANT 7 NUITS MAXIMUMS.

CETTE PRESTATION N'EST PAS CUMULABLE AVEC LES 2 PRECEDENTES.

- A L'ETRANGER, REMBOURSEMENT COMPLEMENTAIRE DES FRAIS MEDICAUX ET DES FRAIS D'HOSPITALISATION A CONCURRENCE DE 30.500 € PAR ABONNE ET PAR AN POUR L'EUROPE ET LES PAYS MEDITERRANEENS ET 75.000 € POUR LE RESTE DU MONDE (FRANCHISE 30 € PAR DOSSIER). URGENCE DENTAIRE AVEC UN PLAFOND DE 160 €.

- A L'ETRANGER, AVANCE DES FRAIS D'HOSPITALISATION A CONCURRENCE DE 30.500 € PAR ABONNE ET PAR AN POUR L'EUROPE ET LES PAYS MEDITERRANEENS ET 75.000 € POUR LE RESTE DU MONDE.

- ORGANISATION ET PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT/RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DECES (Y COMPRIS FRAIS DE CERUEIL OU D'URNE A CONCURRENCE DE 1.500 €).

- RETOUR ANTICIPE EN CAS DE DECES OU D'HOSPITALISATION IMPREVUE D'UN PROCHE (CONJOINT, LE PACE OU CONCUBIN VIVANT SOUS LE MEME TOIT, UN ENFANT (LEGITIME, NATUREL OU ADOPTE), UN FRERE OU UNE SŒUR, LE PERE, LA MERE, UN DES BEAUX-PARENTS, UN DES PETITS ENFANTS OU UN DES GRANDS-PARENTS) DANS LE PAYS D'ORIGINE DE L'ABONNE.

➤ FRAIS DE RECHERCHE, DE SECOURS A HAUTEUR DE 1.525 €

➤ EN CAS D'ACCIDENT DE CIRCULATION A L'ETRANGER

- AVANCE DE LA CAUTION PENALE A CONCURRENCE DE 15.300 € ET AVANCE ET PRISE EN CHARGE DES HONORAIRES D'AVOCAT A CONCURRENCE DE 1.525 €.

➤ ASSISTANCE VOYAGES

- RETOUR ANTICIPE EN CAS DE SINISTRE AU DOMICILE

- TRANSMISSION DE MESSAGES URGENTS

- ENVOI DE MEDICAMENTS INTROUVABLES SUR PLACE

- ASSISTANCE EN CAS DE PERTE, VOL OU DESTRUCTION DES PAPIERS D'IDENTITE

- AVANCE DE FONDS DE 1.500 € EN CAS DE PERTE, VOL OU DESTRUCTION DES MOYENS DE PAIEMENT

5 - LA CAUTION

POUR CHAQUE PILOTE, IL VOUS SERA DEMANDE UNE CAUTION QUI SERA DONNEE SUR PLACE, SOUS FORME D'EMPREINTE DE CARTE BLEUE INTERNATIONALE QUI SERA RESTITUEE EN FIN DE SEJOUR, SOUS RESERVE DES DOMMAGES DONT VOUS POURRIEZ ETRE RESPONSABLE. CE MONTANT EST PRECISE SUR VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION.

EN CAS DE DOMMAGE SUR UNE MACHINE :

- SI LE MONTANT DES REPARATION EST INFERIEUR AU MONTANT DE LA CAUTION, L'EMPREINTE SERA ALORS ENCAISSEE ET AUCUN SUPPLEMENT VOUS SERA DEMANDE.

- SI LE MONTANT DES REPARATIONS EST SUPERIEUR AU MONTANT DE LA CAUTION, L'EMPREINTE SERA ALORS ENCAISSEE ET UN SUPPLEMENT SERA ALORS DEMANDE.